



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 18 avril 2013

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Département Surveillance et Régulation
Division Navigation Aérienne

Destinataires in fine

Réf. : **260630** / DSAC N/SR2/NA

Vos réf. :

Affaire suivie par : Stéphane GAUTRON

Stephane.gautron@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 01.69.57.75.28 - Fax : 01.69.57.76.84

Objet : Compte rendu du CCRAGALS Nord du 22 mars 2013

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Consultatif Régional de l'Aviation Générale et de l'Aviation Légère et Sportive (CCRAGALS) Nord s'est réuni le vendredi 22 mars 2013, à 13 heures 30, en salle de conférence 1, dans les locaux de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord.

Etaient présents :

Président : Monsieur Patrick CIPRIANI

Vice-président : Lcl PAILLOT

Secrétaires : Stéphane GAUTRON et Fabrice MAZENS

Représentants des fédérations, de l'AOPA et du CNFAS :

- Jean PARPALEIX – FFA
- Thierry VILLEY – FFAé
- Jean ROUSSEAU, Christian CAUSSE – FFAM
- Jean-François VASSAL – FFP
- Guy BUISSON – FFVL
- Yves CORDIER – FFVV
- Serge MAROLLE – FNAM
- Philippe VESSAIRE – RSA
- Alain CUROY – AOPA
- Ghislaine MOUGENOT – CNFAS

Représentants des organismes de la circulation aérienne :

- Jonathan COLSON – CRNA Nord
- Yoann CROUZAT, Frédéric LAUPRETRE – SNA/N
- Jean-Marc FLON, Vincent GAEL – SNA RP CDG LBG
- Patrick BETHBEDER, Fabrice DE BONY – SNA RP Orly
- Daniel COPY – SNA RP Orly Aviation Générale
- Lcl FLAVIEN – ZAD N



www.developpement-durable.gouv.fr

Copie à :

P.J. :



9 Rue de Champagne
91200 Athis-Mons
Adresse postale : Orly Sud 108
94396 Orly Aéroport Cedex

Au titre d'experts :

- Geneviève MOLINIER – chef de département Surveillance et Régulation, DSAC Nord
- Alain VELLA, Franck BOUNIOL – division AG, DSAC Nord
- Cédric ESQUIVIE, Lcl PROFICHET, Adc TURPIN – BEP CRG Nord-Ouest

Le Président accueille les participants du CCAGALS Nord.

Secrétaire adjoint :

Le secrétaire adjoint pour cette réunion est Ghislaine MOUGENOT (CNFAS).

Prochain CCAGALS Nord :

Le prochain CCAGALS Nord se déroulera le mercredi 18 septembre 2013 à 13h30.

Rappel des affaires terminées et en cours :

La DSAC Nord présente le tableau de suivi des affaires terminées et en cours.

Modification des CTR et TMA 2 Paris :

Le représentant du SNA RP CDG LBG présente les modifications Nord-est et Nord-ouest et précise que les modifications connexes (point d'entrée VFR W1 et point d'entrée hélicoptère Andresy) seront traitées ultérieurement.

Le représentant du SNA RP Orly présente les modifications Sud. La FFA souhaite que des travaux complémentaires soient menés afin, si cela s'avérait possible, de libérer d'avantage d'espace. Le SNA RP Orly accepte de poursuivre la réflexion avec la FFA.

Le comité décide de scinder ce dossier en deux parties : la partie intéressant CDG / LBG au nord, et la partie intéressant Orly au sud.

Le comité rend un avis favorable aux modifications situées au Nord-est et au Nord-ouest de Paris.

Concernant les modifications situées au sud, le comité reporte son avis au prochain CCAGALS Nord.

Modification du réseau de routes ATS inférieures en région parisienne :

Le représentant du CRNA Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome d'Alprech le Portel :

La DSAC Nord présente le dossier.

Les représentants de la FFAM demandent que les protocoles établis pour les activités d'aéromodélisme reprennent les termes de l'arrêté et de la directive du Directoire à l'Espace Aérien.

Le comité rend un avis favorable.



Création d'une activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome de Berck sur Mer :

La DSAC Nord présente le dossier.

S'agissant d'un club non affilié à la FFAM, la représentante du CNFAS souhaite que soit précisée la catégorie d'aéronefs afin qu'il ne s'agisse pas d'une activité d'aéronefs non habités télépilotes pour une expérimentation de prototype car il y a déjà eu un précédent dans une autre région. La DSAC Nord fait remarquer que la demande traite d'une activité d'aéromodélisme de loisir en vue du télépilote, et non d'une activité de travail aérien. Le représentant de la délégation Nord Pas de Calais, service en charge du dossier étant excusé, la DSAC Nord n'est pas en mesure de répondre à la demande du CNFAS, mais indique qu'elle interrogera sa délégation dans les meilleurs délais.

Le Président du CCAGALS Nord attire l'attention du comité sur les avis précédemment rendus sur des dossiers d'aéromodélisme pour lesquels les dossiers comportaient les mêmes informations que celles présentées ce jour.

Après discussion, les représentants des fédérations, sauf le CNFAS, ayant noté que la catégorie des aéromodèles serait précisée ultérieurement, rendent un avis favorable. La représentante du CNFAS ne souhaite pas se prononcer sans avoir obtenu au préalable la catégorie d'aéronef non habité utilisé par le club demandeur.

Avis réputé rendu.

Note : hors séance, la DSAC Nord a confirmé par email le 27 mars 2013 aux représentants des fédérations que le club « Pegase aéromodélisme » utilise des aéromodèles de catégorie A. Par retour d'email, la représentante du CNFAS a émis un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome de Dunkerque les Moères :

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome des Mureaux :

La DSAC Nord présente le dossier et précise que le protocole évoqué est signé.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome de Saint Omer Wizernes :

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Bouafle (78) :

La DSAC Nord présente le dossier et précise que le protocole évoqué est signé.

Cette activité avait été suspendue dans l'attente que des conditions acceptables d'exécution soient établies. La FFAM demande qu'elle soit publiée dans les meilleurs délais afin d'éviter qu'une activité pirate se déroule sur ce site. Selon les représentants de la fédération, des personnes non affiliées au club auraient utilisé ce site pour réaliser des vols d'aéronefs télépilotes, profitant de l'absence du club.

Le comité rend un avis favorable.



Création d'une activité d'aéromodélisme à Croisette (62) :

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Flêtre (59) :

La DSAC Nord présente le dossier et précise que le protocole évoqué est signé.

S'agissant d'un club non affilié à la FFAM, la représentante du CNFAS souhaite que soit précisée la catégorie d'aéronefs afin qu'il ne s'agisse pas d'une activité d'aéronefs non habités télépilotes pour une expérimentation de prototype car il y a déjà eu un précédent dans une autre région. La DSAC Nord fait remarquer que la demande traite d'une activité d'aéromodélisme de loisir en vue du télépilote, et non d'une activité de travail aérien. Le représentant de la délégation Nord Pas de Calais, service en charge du dossier étant excusé, la DSAC Nord n'est pas en mesure de répondre à la demande du CNFAS, mais indique qu'elle interrogera sa délégation dans les meilleurs délais.

Le Président du CCRAGALS Nord attire l'attention du comité sur les avis précédemment rendus sur des dossiers d'aéromodélisme pour lesquels les dossiers comportaient les mêmes informations que celles présentées ce jour.

Après discussion, les représentants des fédérations, sauf le CNFAS, ayant noté que la catégorie des aéromodèles serait précisée ultérieurement, rendent un avis favorable. La représentante du CNFAS ne souhaite pas se prononcer sans avoir obtenu au préalable la catégorie d'aéronef non habité utilisé par le club demandeur.

Avis réputé rendu.

Note : hors séance, la DSAC Nord a confirmé par email le 27 mars 2013 aux représentants des fédérations que le club « Les fous volants du Mont des Cats » utilise des aéromodèles de catégorie A. Par retour d'email, la représentante du CNFAS a émis un avis favorable.

Création d'une activité d'aéromodélisme à Monchy le Preux (59) :

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Création d'une activité de ballon captif au parc A. Citroën à Paris (75) :

La DSAC Nord présente le dossier.

Le représentant du SNA RP Orly Aviation Générale précise que le protocole d'accord est nécessaire afin que l'organisme ATS d'Issy les Moulineaux puisse rendre le service d'information de vol.

Le BEP souhaitant connaître l'échéance à laquelle le protocole sera signé, le SNA RP Orly AG indique que cela devrait être réalisé prochainement.

Le comité rend un avis favorable.

Modification des activités de parachutages n°200 Lille Marcq A/D, n°227 Calais Dunkerque A/D, n°239 Valenciennes Denain A/D, n°264 Lens Bénifontaine A/D, n°271 Maubeuge Elesmes A/D et n°278 Lievin :

La DSAC Nord présente ces dossiers.

Le représentant de la FFP indique que les protocoles qui ont été transmis aux clubs concernés ne sont pas homogènes et contiennent de nombreuses dispositions pouvant conduire à une suspension tactique des activités. Au regard des investissements des clubs, notamment vis-à-vis

des appareils largueurs utilisés, il souhaite de nouvelles discussions avec les organismes concernés afin de revoir certaines des dispositions proposées.

Le Président du comité prend acte des remarques de la FFP et précise que les protocoles doivent effectivement permettre aux uns et aux autres de travailler.

Le comité reporte son avis à un prochain CCAGALS Nord.

Création d'une activité de voltige sur l'aérodrome de St Omer Wizernes :

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Modification de l'activité de voltige n°6202 Osmoy :

La DSAC Nord présente le dossier.

Le comité rend un avis favorable.

Questions diverses :

Activité d'aéromodélisme de St Remy les Chevreuse (78) :

Suite aux études complémentaires réalisées par le SNA RP Orly Aviation Générale et la DSAC Nord, le comité est informé des modifications du dossier par rapport aux caractéristiques initialement présentées lors du CCAGALS Nord du 13 septembre 2011.

Cette activité est en attente de la validation du protocole et de son passage en CRG. S'agissant de la régularisation d'une activité existante, la FFAM et le SNA RP Orly Aviation Générale souhaitent que le processus ne prenne pas de retard.

Mise à jour de la carte hélicoptère en CTR Paris :

Le BEP expose cette mise à jour qui consiste à reprendre dans la documentation permanente les dispositions existantes publiées par NOTAM afin que les cartes soient publiées avant le 50^{ème} Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) du Bourget.

Modification de la limite supérieure de l'airway R50 (FL115 -> FL195) :

La FFP indique au comité que de nombreuses activités de parachutages sont situées au dessus du FL115 et demande à être consultée pour toute modification d'espace au dessus du FL115. Une lettre en ce sens sera adressée prochainement à la DGAC.

Rapport sur la simplification de l'espace aérien inférieur :

La représentante du CNFAS se félicite de la démarche et rappelle l'attente des fédérations concernant de futures directives. Elle rappelle aux fédérations qui n'auraient pas encore répondu, qu'elles peuvent le faire malgré le dépassement de la date limite de réponse. Elle précise également que le rapport a le mérite d'exister et doit être désormais la référence pour toute demande future de création et de modification d'espace aérien par les organismes.

Le Président du comité indique qu'il s'agit d'un processus qui débute et qu'il souhaite que la démarche soit précisée afin d'identifier plus précisément le rôle de chacun.

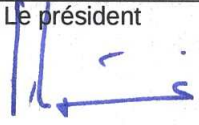


Traitement des activités d'aéromodélisme :

La FFAM fait part au comité des différences de traitement des dossiers d'aéromodélisme de loisir selon les délégations au sein de la DSAC Nord. Elle souhaite qu'un état des lieux de ces activités sous protocole en classe G soit réalisé, afin de statuer sur la pertinence des protocoles existants pour les activités situées en région Picardie. La finalité étant de recourir aux protocoles que lorsque ceux-ci s'avèrent réellement nécessaires, conformément à la directive du Directoire à l'Espace Aérien.

Note : hors réunion, la demande de la FFAM a été transmise à la délégation Picardie par email le 25 mars 2013.

Les représentants de la FFAM se félicitent de l'aboutissement du traitement des 3 sites situés dans les espaces aériens de la base de Creil. Ces activités pouvant se dérouler en classe G lorsque les espaces militaires sont inactifs, leurs dossiers sont actuellement en cours d'instruction au sein de la délégation Picardie.

Le président

Patrick CIPRIANI



DESTINATAIRES

| | |
|---|--|
| Président : | M. Patrick CIPRIANI - Directeur de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord |
| Vice-président : | Lcl PAILLOT – Chef de la div. Espace Aérien et environnement aéronautique, ZAD Nord |
| Fédération Française Aéronautique : | M. le Président de la FFA M. Jean PARPALEIX M. Jean-Pierre LOCQUET (1) |
| Fédération Française d'Aéromodélisme : | M. le Président de la FFAM M. Jean ROUSSEAU M. Christian CAUSSE (1) |
| Fédération Française de Parachutisme : | M. le Président de la FFP M. Jean-François VASSAL M. Jean-Claude MEYNIER (1) |
| Fédération Française de Planeur ULM : | M. le Président de la FFPLUM M. Mohamed AZZOUNI M. Bernard CORDONNIER (1) |
| Fédération Française de Vol à Voile : | M. le Président de la FFVV M. Bruno MARCOULT M. Yves CORDIER (1) M. Patrick GOLICKI (1) |
| Fédération Française de Vol Libre : | M. le Président de la FFVL M. Guy BUISSON M. Jean-Pierre POULEAU (1) |
| Fédération Française d'Aérostation : | M. le Président de la FFAé M. Thierry VILLEY M. Daniel CASEMODE (1) |
| Fédération Française de Giravation : | M. le Président de la FFG |
| Fédération Réseau du Sport de l'Air | M. le Président de la RSA M. Philippe VESSAIRE M. Jean-Luc MANDERLIER (1) |
| Fédération Nationale de l'Aviation Marchande : | M. le Président de la FNAM M. Serge MAROLLE M. Daniel FAVIER (1) M. Charles AGUETTANT (1) M. Jean-Pierre TRIMAILLE M. Franck ARRESTIER (1) M. Marc TRIMAILLE (1) |
| Conseil N ^{al} des Féd. Aéronautiques et Sportives | M. le Président du CNFAS (1) Mme Ghislaine MOUGENOT M. Gérard DELACOTE (1) |
| Association des Pilotes Propriétaires d'Aéronefs | M. le Président de l'AOPA M. Alain CUROY (1) |
| SNA.N : | M. le Chef du service exploitation |
| SNA RP : | M. le Chef du service Orly Aviation Générale MM. les chefs des services exploitation de CDG et d'Orly (1) |
| CRNA N : | M. le Chef du service exploitation |
| ZAD Nord : | Représentant des organismes CA militaires |
| DSAC Nord (Athis-Mons): | SR2 – SR2/NA – SR2/AG Délégation Picardie Délégation Nord Pas de Calais |
| BEP CRG/NO | |
| (1) diffusion par email uniquement | |